

Compte rendu du GT du 19 JUIN 2019

relatif à l'accès à la classe exceptionnelle pour les PSYEN

Participants:

-Pour le département des personnels enseignants : Mme F. Louchaert cheffe de département et Mme A.L Fermey son adjointe

-Pour la gestion individuelle, administrative et financière des personnels : Mme Luczak cheffe de bureau et son adjoint M. Accart, Mme Potokar adjointe de Mme Bongo cheffe de bureau qu'elle représente

-Pour les commissaires paritaires de la FSU : Mme A.Dechir PSYEN EDA et Mme P.Dulieu PSYEN EDO

Durant ce GT, pour l'administration, c'est Mme Louchaert qui s'est exprimée.

D'emblée elle nous a rappelé que dans le cadre de ce GT aucune décision ne pourrait être prise mais qu'il s'agissait de nous donner des éléments du cadre dans lequel a été constitué le tableau d'avancement puis de nous écouter.

Concernant le tableau d'avancement proposé elle nous explique :

- 41 promouvables dont - 38 pour le vivier 1 (collègues au moins au 3^{ème} échelon de la hors classe et justifiant d'au moins 8 années de fonctions particulières ou d'exercice dans des conditions difficiles: DCIO, exercice ou affectation en établissement d'éducation prioritaire, tutorat de stage) dont 6 EDO et 32 EDA

-3 pour le vivier 2 (collègues au dernier échelon de la hors classe) dont 1 EDO et 2 EDA

- 7 promotions proposées selon les contingents donnés par le ministère à savoir 80% pour V1 et 20% pour V2

Ce qui donne pour l'académie de Lille : 6 pour V1 et 1 pour V2

- Avis de la Rectrice : Ils respectent la note ministérielle qui demande de respecter les % suivants :

Pour le V1 20% d'avis « Excellent » et 20% d'avis « Très satisfaisant »

Pour le V2 5% d'avis « excellent » et 30% d'avis « très satisfaisant »

Mme Louchaert nous fait remarquer que ces chiffres sont les mêmes que ceux de l'an dernier.

Nous sommes intervenues pour exprimer que la lecture de ce T.A nous interpelle sur plusieurs plans à savoir :

- Avis de la Rectrice

3 questions ont été posées :

-Sur quels critères objectifs reposent-ils ?

-Pourquoi un fonctionnement différent de la Hors classe pour qui les avis formulés lors des campagnes antérieures sont pérennes alors que ce n'est pas le cas pour la Classe exceptionnelle ?

-Sur quels éléments objectifs se base un changement d'avis qui passe de « satisfaisant » à « très satisfaisant » ou de « très satisfaisant » à « excellent » ?

Pour ces questions Mme Louchaert nous a dit qu'elle ne pouvait pas nous répondre car les évaluateurs ne sont pas présents dans ce GT. Elle nous a expliqué que ces avis faisaient l'objet de nombreuses concertations puis d'une harmonisation de la part des évaluateurs et nous a suggéré de leur poser ces questions en CAPA où ils seront présents.

- Non prise en compte des années d'exercice en éducation prioritaire mais de l'affectation des PSYEN (l'école de rattachement pour les EDA et le CIO pour les EDO) sachant que beaucoup de PSYEN EDA exercent en EP alors que leur école de rattachement n'y est pas et que pour les PSYEN EDO le CIO ne peut être en EP bien qu'ils sont amenés à intervenir dans des établissements en EP.

Là encore une fois il nous été répondu que cela était une décision du ministère .

Nous avons fait remarquer que la note ministérielle mentionnait l'affectation OU l'exercice en EP (correspondant à au moins 50 % de l'obligation réglementaire de service de l'agent) et que le ministère a bien fait un choix sur lequel il pourrait tout à fait revenir afin de mettre fin à un traitement inégalitaire touchant les PSYEN

De plus nous avons rappelé que la FSU était attachée à une plus grande ouverture de l'accès à la CE le profil des promouvables en V1 en étant l'illustration (5 DCIO sur les 7 EDO)

- Ouverture de la CE aux collègues tuteurs-trices de stagiaires

Ayant signalé que cela n'apparaît pas dans le TA il nous a été répondu par Mme Louchaert que cela avait bien été pris en compte cette année mais que cela était appliqué en amont comme toute fonction particulière entrant dans le V1.

Nous avons fait remarquer que certains CIO n'avaient pas eu, comme les années précédentes, la possibilité d'accueillir des stagiaires.

Mme Louchaert nous a répondu que si les stagiaires ne sont pas demandeurs de ces CIO cela était logique.

Ce à quoi nous avons fait remarquer que pas de candidats pour le CIO de Lille, qui n'a pas pu en accueillir cette année, cela nous interpelait beaucoup !

- Retraitabilité et proportionnalité EDA/EDO et H/F et constitution d'une liste supplémentaire

Nous avons rappelé que pour la FSU la priorité devait être donnée à la retraitabilité pour une meilleure rotation des promotions, tout en veillant au respect des textes relatifs à la représentativité EDA/EDO et l'équité H/F.

Nous avons donc fait des propositions allant dans ce sens et permettant d'avoir 4 EDO et 3 EDA (ce que le TA initial proposait) mais 4 Hommes et 3 Femmes, la proportionnalité de 1 H et 6 F n'étant pas possible, au lieu de 5 H et 2 F sur le TA initial.

Nous savons maintenant que l'administration est viscéralement attachée à la primauté de l'avis devant toute autre considération (âge et/ou retraitsabilité) : malgré cela, notre proposition comporte une situation où la personne concernée n'a obtenu qu'un avis « satisfaisant » tout en étant justement parmi les collègues les plus âgés et les plus proches de la retraite.

Il nous a semblé que notre argument concernant la retraitsabilité et l'équité Hommes -femmes avait bien été entendu.

Mme Louchaert a conclu en nous disant que suite à ce GT nos remarques seraient bien remontées.

Pour la FSU,

A.Dechir et P.Dulieu